



Votre situation évolue : informez-nous en aussitôt

Des modifications interviennent dans votre vie : une naissance, un mariage, le départ d'un enfant, un décès, vos ressources s'améliorent ou au contraire diminuent ?

Informez aussitôt votre Direction de proximité de ces changements. Vos droits peuvent changer et Hauts-de-Seine Habitat peut vous accompagner.

Des pièces justificatives vous seront demandées en cas de changement de situation :

- Mariage, PACS
- Naissance, adoption
- Divorce ou séparation
- Décès de votre conjoint ou concubin



Vos ressources évoluent ?

Informez rapidement votre Direction de proximité et votre caisse d'allocations familiaales. Les aides au logement auxquelles vous avez droit peuvent évoluer. Par exemple, le supplément de loyer de solidarité, si vous y êtes assujetti, peut être diminué ou supprimé.

En cas de difficulté de paiement de votre loyer, prenez rendez-vous avec la conseillère sociale située dans votre Direction de proximité. Elle pourra étudier une solution adaptée à votre situation.

